



2 **ÉDITO**
Bulletin d'adhésion

3 **Ma planète, ma vie,
mon avenir**

4 **Amende délictuelle
forfaitaire**

5 **Il y a dix ans, le droit
De manifester et de revendiquer**

6 **Liberté
d'expression**

7 **Un jour
viendra**

8 **Justice
environnementale**

9 **Recueil écrits pour la fraternité
2019/2020**



**L'humanité fait partie intégrante de la vie sur terre,
de la biodiversité de notre planète.**

**Lutter contre les atteintes à l'environnement,
préserver l'air, l'eau,
c'est aussi faire vivre les droits de l'Homme.**

Liberté d'expression

Ce numéro paraît au moment où se déroule le procès des attentats de janvier 2015. Des attentats ciblés qui visaient les juifs et Charlie Hebdo. Une violence criminelle qui heurte de front deux libertés fondamentales : la liberté de conscience et la liberté d'expression. La pluralité des croyances, la pluralité des écrits, des expressions sont plus difficiles à accepter qu'un monde de certitudes, un monde où l'on a toujours raison. De plus en plus d'individus, d'organisations s'autoproclament procureurs et juges, exigeant l'interdiction d'œuvres, des représentations, de conférences et de tout avis contraire aux leurs, allant jusqu'aux menaces de mort et à l'agression physique.

La LDH défend résolument la liberté d'expression sous toutes ses formes ainsi que la laïcité en affirmant à la fois la liberté de croire ou de ne pas croire, avec la libre critique de tous les cultes.

Société de vigilance, ensauvagement

Les propos ne manquent pas pour instiller la défiance de l'autre. Une société de vigilance est une société dans laquelle on fait vivre l'idée d'insécurité. Appeler à la vigilance c'est appeler au repli, à l'entre-soi, aux relations avec ceux que l'on connaît. Ce n'est pas un appel à l'accueil et à l'ouverture.

L'ensauvagement quant à lui, renvoie à la représentation de l'autre comme un sauvage, quelqu'un qui ne fait pas partie de notre monde, qui ne partage pas nos codes, qui n'est pas civilisé : c'est cette représentation sur laquelle s'appuyaient les promoteurs de la colonisation et de la violence coloniale.

Des mots qui entretiennent l'idée que ce sont des étrangers à notre monde, des gens qui viennent d'ailleurs qui sont responsables de l'insécurité. De tels discours ne contribuent pas à renforcer la République dans son unité, autour des valeurs d'égalité, de fraternité.

Ces discours « insécuritaires » préparent le plus souvent des mesures sécuritaires, un contrôle social plus important et des restrictions des libertés.

Bernard LECLERC



JE VEUX ADHÉRER

**À LA
LIGUE
DES
DROITS
DE
L'HOMME**

LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de Metz-Thionville
Numéro 87
Septembre 2020

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2020 ADHÉSION PAR CHÈQUE OU PRÉLÈVEMENT

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.ldh-france.org/adherer

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels après retenue à la source								
Revenu jusqu'à	Cotisation annuelle	Cotisation mensuelle	Revenu jusqu'à	Cotisation annuelle	Cotisation mensuelle	Revenu jusqu'à	Cotisation annuelle	Cotisation mensuelle
500 €	10 €		1 650 €	80 €	6,70 €	2 800 €	122 €	10,20 €
1 000 €	20 €	1,70 €	2 100 €	93 €	7,75 €	3 000 €	150 €	12,50 €
1 480 €	80 €	5,05 €	2 350 €	105 €	8,75 €	+ de 3 000 €	215 €	17,95 €

Indiquez votre cotisation annuelle €

Hommes & libertés Abonnement + 20 €/an ou 1,70 €/mois
 LDH Info Abonnement (version papier) + 10 €/an ou 0,85 €/mois
 Don € TOTAL €

La réduction d'impôts est de 66 % de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel avec possibilité de report sur 5 ans en cas de dépassement de cette limite.

VOS COORDONNÉES

SECTION : Mme M. NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél. : E-MAIL :

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation, par chèque à l'ordre de la Ligue des Droits de l'Homme (138 rue Marcadet, 75018 PARIS) ou par prélèvement (à partir de 1,70€ par mois)

À le Signature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles :

Vous acceptez que la LDH enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous, vous informer de ses actualités, ses actions et appels à dons. Afin de protéger la confidentialité de vos données, la LDH s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données par nos prestataires sont régis par les contrats qui prennent en compte les dispositions réglementaires, conformément à la loi n° 2015-492 du 20 juin 2015 (loi Informatique et Libertés révisée en fonction du Règlement général sur la protection des données). Pour connaître et exercer vos droits, notamment pour retirer votre consentement à l'utilisation de vos données, consultez notre politique de confidentialité : www.ldh-france.org/mentions-legales

Mandat de prélèvement SEPA pour les prélèvements mensuels uniquement

..... (Ne rien inscrire)

Référence Unique du Mandat

Date du 1^{er} prélèvement : 10 / / MONTANT : € / par mois

N° ICS : FR44ZZZ422720

Association bénéficiaire : Ligue des Droits de l'Homme

138 rue Marcadet, 75018 Paris

Nom et adresse de l'adhérent :

Mme M.

Signé à :

Prénom :

Le :/...../.....

Adresse :

CP :

Compte à débiter

IBAN [.....]

BIC [.....]

Joindre un relevé d'identité bancaire.

Type de paiement : paiement récurrent / répétitif

MA PLANÈTE, MA VIE, MON AVENIR

L'espèce humaine fait partie intégrante de la vie sur la terre, elle est en relation avec la biodiversité de notre planète.

Lutter contre les atteintes à l'environnement, préserver l'air, l'eau, refuser l'exploitation des ressources naturelles c'est aussi faire vivre les droits de l'Homme.

En effet, force est de constater que de nombreux droits fondamentaux sont menacés par le réchauffement climatique et les dérèglements environnementaux qui lui sont liés :

- L'accès à l'eau, qui a pourtant été reconnu comme un droit de l'Homme en 2010, est un vrai problème pour toute une partie de l'humanité. La consommation d'eau insalubre est une des premières causes de mortalité dans le monde.
- Le réchauffement climatique aggrave la pauvreté en détruisant les sols et en remettant en cause la possibilité de les cultiver. Cela met en danger la vie de millions de personnes dans le monde. Les populations les plus pauvres souffrent plus que d'autres des changements climatiques car elles n'ont pas les moyens matériels d'y faire face et de se protéger.
- Les déboisements massifs de la forêt amazonienne en Amérique du Sud, notamment au Brésil, sont non seulement dramatiques pour la planète, mais portent atteintes aux droits fondamentaux des peuples autochtones qui sont niés dans leurs traditions et leur culture. Ces populations subissent ainsi la violence, la pauvreté, la maladie et sont encore plus marginalisées.
- La dégradation de l'environnement provoque des déplacements de populations dus à la sécheresse, aux inondations, à la montée des eaux, à la disparition de zones côtières et d'îles. Des millions de personnes sont concernées dans le monde : ce sont les déplacés environnementaux qui subissent les conséquences d'activités humaines liées à l'industrialisation, aux transports aériens, à l'accaparement des terres au profit des multinationales et de certains états.

La liste est longue de tout ce qui concourt au dérèglement climatique ainsi qu'à la dégradation des terres et des océans... Ces problèmes environnementaux engendrent des violations directes ou indirectes des droits de l'Homme : droit à la vie, à la santé, à avoir un domicile... Ils constituent aussi une menace pour la survie des générations futures. Très concernée, au sein d'un mouvement important de la jeunesse pour le climat, la jeune Greta THUNBERG invite les dirigeants du monde à « agir comme si la maison était en feu, car c'est le cas ».

C'est sur ce thème de la protection de l'environnement en lien avec les droits de l'Homme que nous vous invitons à participer au prochain concours des écrits pour la fraternité.

Nous sommes certains que les idées ne vous manqueront pas sur ce sujet et sur ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour préserver notre planète et permettre à toute l'humanité un accès équitable de toutes ses richesses.

C'est notre avenir qui est en jeu !

Françoise DUMONT
Présidente d'honneur de la LDH

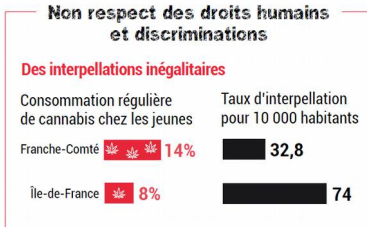
AMENDE DÉLICTUELLE FORFAITAIRE

Un délit est le non-respect d'une loi qui expose son auteur à une peine d'emprisonnement. Les délits sont jugés par le tribunal correctionnel.

Le gouvernement, lors de la dernière réforme de la justice a estimé que la procédure devait être plus expéditive pour les usagers de drogue. La consommation de drogue reste un délit, mais c'est la police qui le décide et plus le juge.

Ceci pose un problème de droit et, de façon annexe mais toute aussi importante, un problème de santé publique.

Un enjeu juridique :



L'usage de drogue est un délit, susceptible de conduire son auteur en prison. Un délit est inscrit au casier judiciaire. Avec l'amende délictuelle forfaitaire, ce sont les forces de l'ordre qui choisissent de condamner ou non l'utilisateur de drogue. Les interpellations sont très inégales. Les discriminations peuvent être importantes.

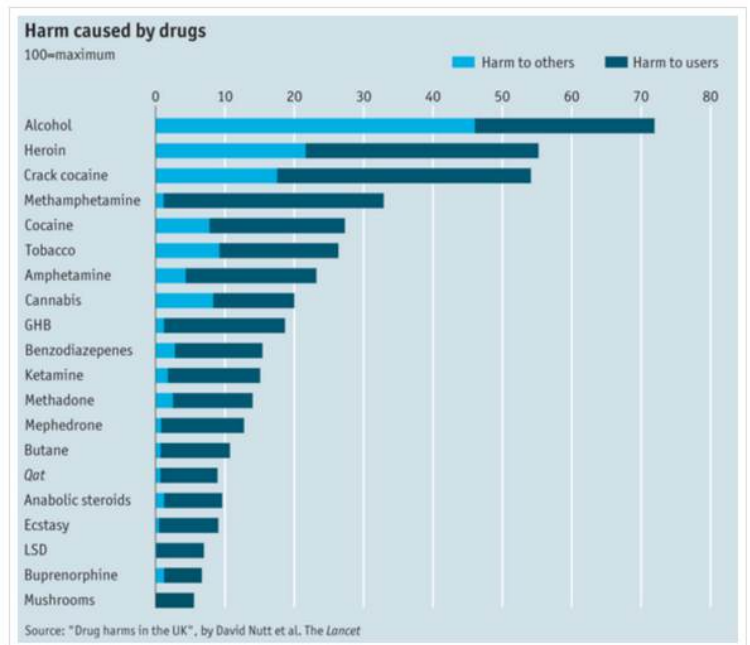
Avec l'amende forfaitaire délictuelle, on transfère un pouvoir de la justice au ministère de l'intérieur. C'est rogner encore un peu le pouvoir judiciaire.

Un enjeu de santé publique

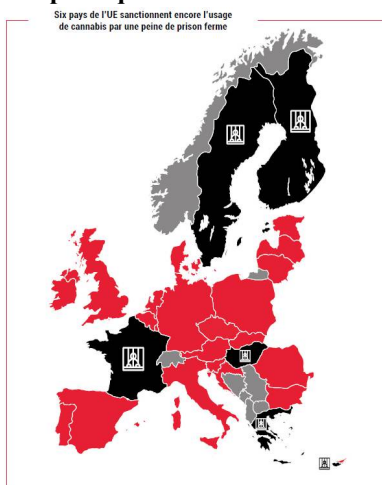
L'amende forfaitaire ne concerne pas toutes les drogues. Les drogues visées sont l'héroïne, la cocaïne, le cannabis, l'ecstasy. Cette liste n'est pas en adéquation avec la dangerosité des divers produits stupéfiants : dangerosité pour la personne elle-même ou pour les autres (cf graphique ci-contre).

Elle s'inscrit dans le cadre de la loi de 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses dont l'objectif est «un monde sans drogues » : un objectif de guerre à la drogue.

Pendant la crise sanitaire le gouvernement s'est appuyé sur la haute autorité de santé, il ne l'a pas fait dans le cadre de sa politique de lutte contre les drogues.



Quel bilan politique



La politique de guerre à la drogue est un échec. La France est le premier pays consommateur de cannabis et le troisième consommateur de cocaïne d'Europe.

Les politiques de prohibitions entraînent trafic et violences. La prohibition de l'alcool aux États Unis a permis Al Capone. La prohibition entraîne une inflation répressive. La politique de prohibition ne fonctionne pas ? on renforce la politique de prohibition.

Cette guerre à la drogue mobilise les forces de l'ordre de façon importante. Le rapport sénatorial Belorgey estimait de l'ordre de 25% le temps passé par les forces de l'ordre à la guerre à la drogue.

La France fait partie des pays les plus répressifs d'Europe vis-à-vis des usagers de cannabis.

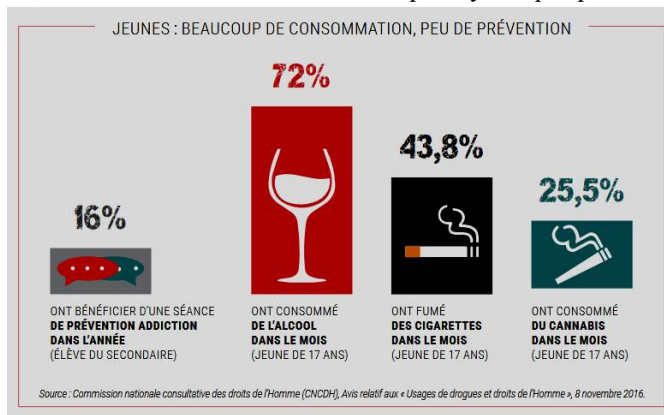
Dans son avis "**USAGE DES DROGUES et DROITS de L'HOMME**" la CNCDH émettait des recommandations, dont celle-ci :

Recommandation n°30 : la CNCDH recommande la décriminalisation du seul usage des produits cannabiques, dont la spécificité est pointée par de nombreux rapports et études.

Pour les autres produits stupéfiants, la CNCDH recommande la transformation du délit d'usage en contravention de cinquième classe. En complément, elle recommande de modifier le code pénal, en insérant un article 131-15-2 prévoyant que pour toute contravention de la cinquième classe sanctionnant l'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants (hors cannabis), la juridiction peut prononcer, à la place de la peine d'amende, l'orientation vers une structure sanitaire ou sociale, l'obligation de suivre une formation sur les dangers de l'usage de stupéfiants, ou une injonction thérapeutique.

En choisissant la pénalisation forfaitaire, on passe à coté de la prise en charge sanitaire. Cette modification législative ne s'inscrit pas dans une réflexion politique plus vaste prenant en compte la prévention. Actuellement, 77% du budget de lutte contre les drogues est consacré à la répression et 22% à la prévention.

Des choix lourds de conséquences.



Bernard LECLERC

Sources :

LIVRE BLANC INTER-ASSOCIATIF sur l'article 37 du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice (sur le site de la LDH).

CNCDH avis USAGE DE DROGUES et DROITS DE L'HOMME 2016

Amende forfaitaire pour usage de drogues : une illusoire fermeté pour de réels effets pervers. Communiqué commun d'associations dont la LDH (sur le site de la LDH)

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2018/usages-de-substances-psychoactives-illicites-en-france-resultats-du-barometre-sante-2017>

IL Y A DIX ANS LES REVENDICATIONS ÉTAIENT AUTORISÉES

Il y a dix ans ; Manifestation à METZ, ce 4 Septembre 2010, à l'appel de la section LDH de Metz avec les associations, les partis politique, les syndicats, les élus et les citoyens contre la politique sécuritaire, les expulsions de Rroms et contre la xénophobie
Les masques n'étaient pas obligatoires, ni pour les personnes ni pour les revendications.

Vous pourrez voir la vidéo de ce rassemblement à l'adresse suivante :

<https://www.sfrcloud.sfr.fr/web/app/share/view/Aq1S6DfxJu?shareUid=b8ec8dad10d44bb7b72284b0e4919eff>



LIBERTÉ D'EXPRESSION DROIT DE MANIFESTER

Ça s'est passé à METZ. Le 23 mai 2020, 19 personnes de la Chorale Révolutionnaire se retrouvent à l'esplanade de Metz pour une répétition revendicative. Toutes leurs répétitions le sont, c'est l'ADN d'une chorale révolutionnaire.



Nous sommes dans une phase de déconfinement partiel. Les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits.

La répétition s'organise en trois groupes : huit, sept et quatre personnes. Les groupes s'installent à bonne distance les uns des autres. Au sein de chaque groupe, la distanciation physique d'un mètre est respectée.

Quelques panneaux revendicatifs ont été installés pour

les photos sur les escaliers près de l'ARSENAL.

Ils sont interpellés par la police : « Il est interdit de revendiquer ».

Un arrêté préfectoral pris la veille interdit toute manifestation.

A partir de combien de personnes y a-t-il manifestation ?

La répétition d'une chorale constitue-t-elle une manifestation ?

Qu'en est-il de la liberté fondamentale d'expression ?



Ils sont quatorze à avoir été verbalisés le 23 mai pour participation à une manifestation interdite. Ils sont quatorze à contester cette verbalisation devant le tribunal.



Les soutenir :

C'est faire savoir que l'on peut être verbalisé pour une répétition de chorale en plein air, même en respectant les consignes sanitaires,

C'est faire connaître ce combat contre les restrictions à la liberté d'expression et pour la liberté de manifester,

C'est les soutenir financièrement en participant à la cagnotte destinée à indemniser les avocats. le lien pour la cagnotte.

<https://www.helloasso.com/associations/ligue-des-droits-de-l-homme-metz/formulaires/1/widget>

Voir l'article sur le site LDH Metz

<http://site.ldh-france.org/metz/2020/07/28/liberte-dexpression-droit-de-manifester/>

UN JOUR VIENDRA

Depuis plusieurs mois, un minuscule virus venu de loin a bouleversé nos vies, ici et à travers le monde, alors, plus encore que par le passé, nous avons été submergés d'informations de toutes sortes, souvent contradictoires, déstabilisantes, parfois anxiogènes, à tel point que certains d'entre nous se sont mis aux « abonnés absents » pour se préserver de tout ce déferlement médiatique ;

Ce minuscule virus tueur ne s'est pas contenté d'ébranler notre système de santé, notre sécurité, il a aussi mis en lumière toutes les failles de notre société, celles du présent, avec son cortège d'incertitudes, celles d'hier avec toutes les questions qui demeurent entières ;

Alors, devant ma feuille blanche, aujourd'hui je choisis délibérément de chercher des mots chargés de sens pour évoquer un horizon, certes lointain, mais qui laisse entrevoir un avenir possible et apaisé pour les pauvres terriens que nous sommes !

Impossible de parler de tout, il n'y aurait pas assez d'encre sur la planète, dire que notre pays va mal est un doux euphémisme, aussi, parmi les mots forts qui bouillonnent au cœur des débats, j'en retiendrai deux : Autorité et Confiance ;

Pardon pour tous les autres, il conviendrait bien sûr de dire le mal-être de tant de nos concitoyens, la violence qui devient trop souvent le seul mode de relation, la peur devant l'avenir, la remise en cause de certaines de nos institutions... la liste serait longue ;

Alors pourquoi ces deux mots ? Parce que : autorité et confiance me semblent aller de pair.

Quand les citoyens n'ont plus confiance dans leurs élus, leurs dirigeants, comment l'autorité au sens noble du mot, peut-elle s'exercer de façon apaisée ? Cette autorité qui n'est ni l'autoritarisme, ni la force, ni la contrainte, mais l'ensemble des pouvoirs qui permettent à une démocratie de faire prévaloir le bien commun ;

Cette autorité là demande une part d'adhésion des citoyens, dans le respect réciproque du Droit et de la Loi, autorité donnée par la légitimité des urnes ;

Ainsi va l'autorité des parents vis-à-vis de leurs enfants, celle des professeurs face à leurs élèves, celle des maires vis-à-vis de leurs administrés, que devient alors l'autorité si la confiance réciproque est absente ?

Comment restaurer aujourd'hui ce qui fait obstacle à cette paix sociale qui permet de vivre ensemble ?

Vivre ensemble avec nos différences, de culture, de religions, de traditions, mais avec un socle commun celui des valeurs de

nous fait proches, dans l'adversité comme dans la joie, la Laïcité, celle qui respecte l'autre, croyant ou pas.

Au fil des événements les sociétés changent, n'aurions-nous donc rien appris durant cette crise sanitaire ?

Pourtant, nous avons vu des gestes simples, des attitudes nouvelles de solidarité envers les plus fragiles, de la fraternité dans l'entraide aux personnes âgées, beaucoup ont retrouvé les bruits de la nature, le goût de lire, de parler avec les autres, le sens de la vie, de la mort, notre rapport à l'essentiel, à l'écologie, à la beauté du monde ...

Certains ont pris de résolutions, exprimé de nouvelles façons de vivre ...

On a souvent évoqué « le jour d'après » comme si nous allions vivre autrement, en réalité, qu'allons-nous garder de tout cela ?

Nous voyons bien que nous sommes devant des défis considérables, des défis à taille de géants.

Face à ces défis, demeurent les Droits de l'Homme.

Les Droits de l'Homme, un beau texte écrit dans le marbre une fois pour toutes ou bien quelque chose qui nous parle aujourd'hui ?

Un défi, ça se relève, à cette croisée des chemins, bien des pistes s'offrent à nous :

Nous pouvons laisser faire le temps, attendre, ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire et laisser d'autres décider pour nous.

Nous pouvons aussi céder à la tentation de tous les populismes dont la montée est visible en Europe. Nous pouvons aussi choisir d'être de ceux qui veulent une société où chacun trouvera sa place, où les migrants ne seront pas juste vus comme une menace, où chaque enfant pourra aller à l'école.

Face aux défis de notre monde, demeurent les Droits de l'Homme, ils sont Universels, s'ils ne nous parlaient plus, alors leur lumière s'éteindrait.

Pour les rendre ou les maintenir vivants, concrètement, engageons-nous sur tous les terrains d'autres l'ont fait avant nous, OUI les Droits de l'Homme, c'est encore d'actualité !

« Un jour pourtant, un jour viendra couleur d'orange

Un jour de palme un jour de feuillages au front

Un jour d'épaule nue où les gens s'aimeront

Un jour comme un oiseau sur la plus haute branche »

Louis Aragon

Utopie diront certains, non, juste une aspiration à hauteur d'Humanité.

Françoise Maix

Nous avons participé aux manifestations anti -racistes en juin 2020

Une manifestation a été organisée samedi 6/6 par les étudiants de « Metz en lutte » 1500 personnes y ont participé, calme jusqu'à la préfecture puis des échauffourées ont eu lieu devant le tribunal.

En soutien au motif de cette manifestation un regroupement d'environ 40 personnes a été organisé mardi 9/ 6 par le PCF, la CGT, le MRAP, l'AFPS et la LDH, devant Pompidou.

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE : LA PLACE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Nous en sommes à la troisième génération de droits universels : après les droits politiques fondamentaux, puis économiques et sociaux, nous devons ajouter les droits environnementaux.

En 2019, la LDH organisait son université d'automne autour de la thématique « Écologie, justice et droits fondamentaux ».

La préoccupation de l'environnement, de préserver la vie sur notre planète, a une longue histoire. La déclaration de Stockholm en 1972 traduit juridiquement cette préoccupation. Elle pose comme droit fondamental le droit à un environnement dont la qualité permet de vivre dans la dignité et le bien-être. Elle instaure aussi le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures.



Depuis, sous la pression citoyenne, le droit de l'environnement s'est enrichi et est devenu un moyen de lutte contre le changement climatique. La Ligue des droits de l'Homme a toute sa place dans un travail de veille et de combat pour que ce droit devienne effectif. Il faut faire connaître les lois, éviter qu'elles soient contournées, les faire appliquer. Défendre les lanceurs d'alerte, dénoncer la répression des mouvements écologistes,

favoriser la transparence et le débat démocratique constituent l'un de nos moyens d'action.

Nous devons aussi travailler à la construction du droit. Le droit se construit à partir des idées qui prennent force et sont portées par les citoyens. Elles s'appuient sur des analyses et des représentations du monde.

La dégradation de l'état de la planète peut être attribuée à cinq facteurs : le culte de la croissance et du progrès ; la marchandisation du monde ; l'expropriation du politique ; la compétition, devenue une valeur morale érigée comme naturelle ; la surconsommation, présentée comme modèle de vie.

Notre planète était vaste et nous l'avons peuplée petit à petit. Nous nous sommes installés, avec nos modes de vie. Nous avons occupé l'espace, puisé dans les ressources. Cette planète n'est plus un monde à conquérir. C'est un monde clos, à protéger. Cette vision planétaire est fondamentale pour que nous puissions construire un avenir commun.

Que ce soit au niveau local, au niveau national, ces combats d'idées, de droit sont les nôtres.

Nous devons les mener avec les associations dont c'est l'ADN.

La déclaration de Stockholm insistait sur la formation : « Il est essentiel de dispenser un enseignement sur les questions d'environnement aux jeunes générations aussi bien qu'aux adultes (principe 19). Cette année, les écrits de la fraternité s'inscrivent dans ce cadre.

Bernard LECLERC

ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ 2019/2020

Malgré la situation sanitaire, plusieurs sections et participants ont réussi à aller au bout de la dernière édition du concours des "Écrits pour la fraternité" !

Félicitations à toutes et tous les participants, enseignants, animateurs, ligueurs qui ont pris part à cette édition un peu particulière !

Comme vous le savez en raison de la crise sanitaire nous n'avons pas été en capacité d'organiser la remise des prix nationale du concours des « Écrits pour la fraternité » initialement prévue le samedi 20 juin 2020. Les sections locales ont donc primé leurs meilleures œuvres localement, elles sont présentées dans un recueil au format PDF.

Vous pouvez le consulter le recueil ici :

<https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/08/recueil-2019-2020.pdf>

L.D.H. METZ
1, rue du Pré-Chaudron
57070 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org
<http://site.ldh-france.org/metz/>

Composition du BUREAU

METZ

Président
Bernard LECLERC
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER
Trésorière-adjointe
Marie HEBERT

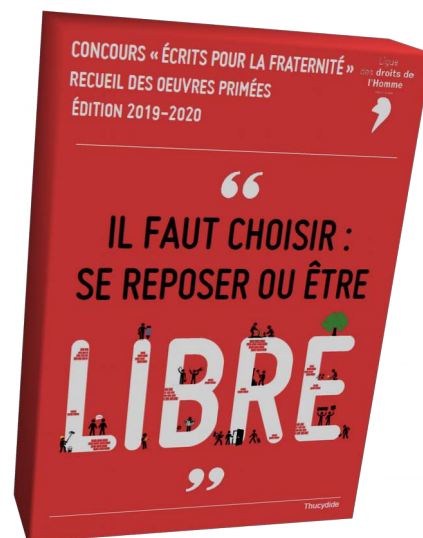
NOS PERMANENCES

THONVILLE

ldh.thionville@gmail.com

METZ

Permanence téléphonique
Tél: 06 41 94 12 69
Du lundi au vendredi
De 9H à 12H



ANTENNE de THIONVILLE
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com